

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_107
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 28 mai 2024

7 - Validation points CFVU du 11 avril et du 16 mai 2024

Point n° 7.9 « Travaux de la commission FSDIE du 7 mai 2024 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;

VU la délibération CFVU_2023-2024_086 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les travaux de la commission FSDIE du 7 mai 2024.

Besançon, le 30 mai 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe n°7.9.1 Délibération CFVU_2023-2024_086_Travaux de la commission FSDIE du 7 mai 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

DELIBERATION N°2023-24_086
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 16 mai 2024

10. Travaux de la commission FSDIE du 07/05/2024 (attribution d'un montant >23 000 €)

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 26
Membres présents : 14	Pour : 26
Membres représentés : 12	Contre : 0
Total : 26	

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable aux travaux de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) pour l'attribution d'un montant supérieur à 23 000 €.

Besançon, le 17 mai 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

-Travaux de la commission Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes du 7 mai 2024.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

Proposition d'attributions de subvention FSDIE supérieure à 23 000 € de la commission FSDIE du 07/05/2024 - Passage en CFVU du 16/05/2024

Présents : Romain HASOLD, Camille BUHOT, Coralie MAYEUR-CARPENTIER, Laetitia DUCRET, Ludivine PROST, Mathilde DEVILLERS, Sélim CHANARD, Maxime CONTE
Excusés : Laurence RICQ, Charline BROCHET

	Association ou responsable de projet	Projet	Bassin de vie	Nature du projet	Date de réalisation	Budget prévisionnel	ratio demande FSDIE/budget global	Subvention demandée UFC	Avis de la commission	Attribution définitive	Observations
PROJET	BAF	Bouge ta rentrée	Besançon	Culture artistique	12/09/2024	78 786,00 €	59,66%	47 000,00 €	favorable	47 000,00 €	<p>La commission salue les efforts de l'association pour obtenir des cofinancements et mutualiser ses ressources, notamment avec le Festival International de Musique. Elle salue également l'engouement autour de ce projet et son inscription dans la période de rentrée, en concertation avec les services de l'université.</p> <p>Elle demande à l'association une attention plus importante sur l'organisation concrète de l'évènement et vous invite à la plus grande vigilance sur les aspects sécuritaires et le bien-être des étudiant·es participants, spectateurs et bénévoles.</p> <p>La commission émet des doutes sur l'attribution d'une subvention élevée sans avoir connaissance de la programmation. Elle souhaite que la programmation soit en adéquation avec les valeurs portées dans la charte de labellisation des associations étudiantes de l'université de Franche-Comté. Elle demande ainsi que la BAF transmette la programmation définitive aux Vice-Présidents Etudiants et Vie Etudiante de l'Université pour validation avant l'attribution du financement.</p>
	Total						78 786,00 €	59,66%	47 000,00 €		47 000,00 €